



Assemblée Générale Mixte du 20 octobre 2017

Compte rendu

Mende, le 25 octobre 2017 – Cogra, pionnier de l'énergie bois en France, annonce avoir tenu son Assemblée Générale Mixte le 20 octobre 2017.

Au cours de cette Assemblée présidée par Bernard Chapon, Président directeur général et fondateur de Cogra, toutes les résolutions ont été adoptées à l'exception des résolutions 7,8,12 et 15.

Les 43 actionnaires présents ou représentés réunissaient 77,29 % des titres en circulation et 81,02 % des droits de votes, soit 2 319 312 actions et 3 443 731 droits de vote.

Le détail des votes par résolution est le suivant :

Réso.	Libellé	Vote pour	Vote contre	Abstention
Résolutions à titre ordinaire				
1	Approbation des comptes annuels et des opérations de l'exercice 2016/2017. Quitus à la gérance	99,998%	0,002%	-
2	Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017	99,998%	0,002%	-
3	Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées. Constat de l'absence de convention.	99,998%	0,002%	-
4	Autorisation d'opérer sur les actions de la société	99,988%	0,012%	-
5	Pouvoirs en vue des formalités	99,998%	0,002%	-
Résolutions à titre extraordinaire				
6	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	100,00%	-	-
7	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes	65,310%	34,690%	- (résolution rejetée)
8	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sans indication de bénéficiaires	65,310%	34,690%	- (résolution rejetée)
9	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes, durée de la délégation, plafond de l'émission, sort des rompus	100,00%	-	-

10	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise	99,988%	0,012%	-
11	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis en cas de demande excédentaire	100,00%	-	-
12	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans offre au public dans la limite de 20% du capital social par an	65,318%	34,682%	(résolution rejetée)
13	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'annuler des actions acquises dans le cadre du programme de rachat et de réduire en conséquence le capital de la Société	99,998%	0,002%	-
14	Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu des 6ème, 7ème, 8ème, 9ème et 10ème résolutions	100,00 %	-	-
15	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	65,318%	34,682%	(résolution rejetée)
16	Pouvoirs en vue des formalités	99,998%	0,002%	-

Prochains rendez-vous

- Forum Euroland Corporate : 22 novembre 2017
- Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2017/2018 (clos le 31 décembre 2017) : 9 janvier 2018

A propos de Cogra, pionnier de l'énergie bois

ALCOG - FR0011071570

Producteur de granulés de bois depuis 30 ans, Cogra s'est imposé en France comme un acteur de référence du secteur grâce à une approche qualitative et durable de son métier.

Avec deux usines d'une capacité totale de production de plus de 100 000 tonnes, Cogra produit des granulés de première qualité qui sont commercialisés en direct en France et à l'étranger ou via son réseau de plus de 700 revendeurs. L'activité de production de granulés bois, couplée à une activité de conseil et distribution de poêles et chaudières forment un ensemble cohérent et différenciant qui permet d'apporter une réponse globale aux consommateurs soucieux de leurs économies d'énergie et de la protection de l'environnement.

Contacts

COGRA
Zone de Gardès
48000 MENDE
T : 04 66 65 34 63

LISTING SPONSOR
EUROLAND CORPORATE
Julia Bridger
T : 01 44 70 20 84

COMMUNICATION FINANCIÈRE
CALYPTUS
Marie Calleux
T : 01 53 65 68 66

Retrouver toute l'information sur www.cogra.fr